

Directive 3

GASTRO-ENTÉRITE D'ALLURE VIRALE (GEV)

IRDPO site Hamel et site St-Louis (excluant clinique externe ou ambulatoire)

- Unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI)
- Unité de réadaptation fonctionnelle intensive en déficience physique (URFI-DP)

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES (PA)

Pour toute la durée des précautions additionnelles (PA) :

- À l'extérieur à la porte de la chambre ou de la zone usager :
 - Placer une affiche PA [GOUTTELETTES/CONTACT](#)
 - Suivre les indications pour mettre l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et le retirer
 - Rendre disponible l'ÉPI et des lingettes désinfectantes
- À l'intérieur de la chambre ou de la zone usager :
 - Placer un chariot à lingerie souillée

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Changer la literie quotidiennement
 - Manipuler la literie souillée prudemment, sans secouer
- Compléter et acheminer le formulaire [CN00603 : Déclaration et suivi quotidien d'une infection gastro-intestinale](#)
- Faire le repérage précoce des nouveaux cas suspectés afin d'instaurer rapidement les PA
- Rechercher les [CONTACTS ÉTROITS](#)
- Se référer à la section [DURÉE](#) pour connaître la durée des PA
- Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA (ex. : troubles cognitifs), consulter l'[ANNEXE 15](#). Si la situation nécessite une modulation de mesures, contacter votre conseillère PCI
- Informer l'usager de :
 - Demeurer dans sa chambre ou dans sa zone usager pour toute la durée des mesures de PA
 - Procéder à l'hygiène des mains (HdM) :
 - Avant de manger
 - Après être allé aux toilettes
- Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches. Référence [Feuillelet information à l'intention des usagers et de leurs proches](#)

DIRECTIVES CHAMBRE/TOILETTE

1^{er} choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle

2^e choix : Chambre partagée :

- Toujours commencer par les soins et services de l'usager en contact étroit ou sans mesures de PA, le cas échéant
- Changer l'ÉPI (sauf le masque) et procéder à l'HdM avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement
- Maintenir une distance de 2 mètres entre les usagers ou maintenir le (s) rideau (x) séparateur (s) fermé (s)
- Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppes hygiéniques pour un des 2 usagers selon la condition clinique de l'usager

Directive 3

GASTRO-ENTÉRITE D'ALLURE VIRALE (GEV)

CONTACT ÉTROIT

- Rechercher les [CONTACTS ÉTROITS](#), incluant les usagers qui auraient pu être transférés sur une autre unité de soins
- Instaurer les PA [GOUTTELETTES/CONTACT](#) pour tout usager identifié comme [CONTACTS ÉTROITS](#)
- Maintenir les PA [GOUTTELETTES/CONTACT](#) pour 48 h
 - Si asymptomatique : Cesser la PA à la chambre sans effectuer de désinfection terminale sauf si chambre partagée :
 - **Appliquer les mesures de PA pour tous les usagers de la chambre jusqu'à 48 h suivant la fin des symptômes du dernier cas**
 - Si [symptomatique](#) : Se référer à la section [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#)

CONTACT ÉLARGI

- Aucune PA requise
- Surveillance des [symptômes](#)
- Si [symptomatique](#), instaurer les PA et se référer à la section [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#)

DURÉE DES PA

Le retrait des mesures de PA est déterminé avec le Service de PCI et doit être effectif à la suite de la désinfection terminale de la chambre par le Service d'hygiène et salubrité (H&S)

ET

48 h après la fin des symptômes

PA contact étroit : se référer à la section [CONTACT ÉTROIT](#)

GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET SERVICES

- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou dans la zone usager
- Privilégier l'utilisation de matériel réservé à l'utilisateur (exemple : chaise d'aisance, thermomètre.)
- Privilégier l'utilisation du matériel médical à usage unique (MMUU)
 - Jeter ce type de matériel en tout temps après utilisation
- Nettoyer/désinfecter le matériel partagé entre les usagers après chaque utilisation
- Se référer [Procédure relative à la gestion du matériel non critique](#)

TRAITEMENT

- Tous les traitements doivent être effectués dans la chambre ou la zone usager, avec du matériel pouvant être nettoyé/désinfecté ou jeté
 - Si un traitement (ex. : physiothérapie) nécessite de quitter la chambre ou la zone usager, contacter la conseillère en PCI pour une modulation des mesures
 - Si risque de déconditionnement : utiliser les outils cliniques disponibles auprès de la direction programme clientèle

Directive 3

GASTRO-ENTÉRITE D'ALLURE VIRALE (GEV)

DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS

Avant d'entrer dans la zone usager

- Recouvrir le fauteuil roulant ou la civière d'un drap propre. Si l'utilisateur est ambulant, privilégier le port de vêtements propres
- Appliquer les PA « À l'entrée »

Avant de quitter la zone usager

- Demander à l'utilisateur d'effectuer l'HdM
- Recouvrir l'utilisateur avec le drap si utilisation d'un fauteuil roulant ou civière
- « À la sortie », retirer l'ÉPI

Au retour dans la zone usager

- Appliquer les PA « À l'entrée »
- Demander à l'utilisateur d'effectuer l'HdM
- Disposer du drap, le cas échéant
- [Nettoyer/désinfecter](#) le fauteuil roulant ou la civière à l'aide de lingettes désinfectantes de peroxyde d'hydrogène.
- Appliquer les PA « À la sortie »

Lors d'un transfert vers un autre établissement

- Aviser le transporteur ainsi que le milieu receveur que l'utilisateur requiert des PA

SOINS D'HYGIÈNE

- Maintenir les soins d'hygiène corporelle pour les usagers
- Effectuer à la chambre pour toute la durée des PA

SERVICE ALIMENTAIRE

Selon les normes de l'établissement

BUANDERIE

Selon les normes de l'établissement

PROCHES AIDANTS/VISITEURS

- Si présence de signes et symptômes infectieux : reporter la visite
- Les TdeS doivent accompagner et faire de l'enseignement pour l'application des mesures suivantes :
 - HdM en entrant et en sortant de la chambre ou de la zone usager de leur proche
 - Appliquer les indications de l'affichette de PA présente à l'entrée de la chambre ou de la zone usager
- Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes

BENEVOLES

Se référer aux politiques et procédures de l'établissement

Directive 3

GASTRO-ENTÉRITE D'ALLURE VIRALE (GEV)

STAGIAIRES, ÉTUDIANTS ET RÉSIDENTS/EXTERNES

- Les soins à l'usager doivent être effectués uniquement par du personnel adéquatement qualifié
- Pour toutes autres questions, se référer à la Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)

ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

- Entretien quotidien et terminal pour les PA en cours selon les procédures d'H&S
- Gestion des déchets selon les normes habituelles de l'établissement

PA pour [CONTACTS ÉTROITS](#) : se référer à la section [CONTACT ÉTROIT](#)

ÉCLOSION

DIRECTIVES COMPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION

- Aviser le Service de PCI qui confirmera l'éclosion
- Renforcer les pratiques de base en insistant sur l'HdM
- S'assurer que l'affiche *Avis d'éclosion* est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche *Mesures en vigueur sur l'unité* est installée aux entrées des unités concernées
- Transmettre lors du rapport interservices les *Directives à l'intention du personnel* et s'assurer de leur respect
- Surveiller l'apparition de symptômes chez les autres usagers pour appliquer les mesures de PA dès l'apparition
 - Lors éclosion majeure pour la définition d'un cas suspecté, se référer [Cas suspecté lors d'éclosion majeure](#)
 - Si [symptomatique](#) : Se référer à la section [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#)
 - Se référer au document de Gestion d'éclosion (À VENIR)

FIN D'ÉCLOSION

Déterminée par le Service de PCI

- 96 h après la fin des symptômes du dernier cas